



FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
INDÉPENDANTE  
DE LA POLICE



# LES CAHIERS REVENDICATIFS DES COMPAGNIES RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ



# Propos liminaires.

Depuis leur création, les Compagnies Républicaines de Sécurité ont toujours été à la pointe du combat dès lors qu'il s'agit d'assurer la sécurité de la République.

De nombreux policiers CRS ont payé de lourds tributs afin que nos concitoyens et notamment les plus faibles d'entre eux puissent vivre dans un pays de droits.

Malgré tout cela, malgré un engagement indéfectible, à l'instar des autres policiers, leurs conditions de travail n'ont cessé de se détériorer et leurs acquis de se fragiliser voir même de disparaître, par l'acceptation et le désengagement de syndicalistes cogestionnaires.

Consciente du mépris, du manque de respect et de considération envers les fonctionnaires dévoués que sont les personnels CRS et les policiers en général qui servent une République qui les abandonne et les sacrifie, la **FPIP** se montrera extrêmement attentive et plus revendicative que jamais.

Pour ce faire, c'est en toute liberté que la **FPIP** vous communique ses propositions dans différents domaines de votre métier, sans prétention, mais dans la droite ligne du bon sens, propositions issues de la réflexion des policiers CRS de terrain.

## AVANCEMENT

### NOMINATION DES QB et UV CRS dans l'année N+1

Beaucoup de Gardiens de la Paix CRS ont satisfait à l'examen des QB et UV afin de parfaire leurs connaissances et compétences professionnelles et bénéficier de fait d'une évolution de carrière.

La plupart d'entre eux ont suivi une formation longue et rigoureuse d'environ 7 semaines, pendant laquelle, une fois de plus, ils ont laissé de côté leur vie familiale et se sont privés de revenus liés aux déplacements et heures supplémentaires. Malgré tout, à ce jour, il reste un reliquat important de QB ET UVéistes non nommés qui devront attendre entre 6 ans ou 8 ans pour les QB et 11 ans en moyenne pour les UVéistes.

Ce scénario, unique au sein de la fonction publique (les syndicats majoritaires ont bien travaillé !) perdue dans la Police Nationale et étonne même certains chargés de mission qui prennent leurs fonctions à la DRCPN.

La **FPIP** juge inacceptable ce délai d'attente qui fait de nos promouvables de faux gradés à bon marché. Sans le salaire et avec les responsabilités, ils risquent de surcroît à tout moment une sanction privative d'avancement.

Nous exigeons :

- **La nomination sans délai de tous les QB et UVéistes.**
- L'affichage de la liste de tous les promouvables au sein des services.

- La publicité des PV de CAPL et CAPN relatives à l'avancement afin d'en finir avec les magouilles et autres passe-droits dans ce domaine.
- La signature d'un nouveau protocole d'évolution des Corps et Carrières qui devra prévoir un échelonnement des promotions et **un retour pour tous vers une durée de 2 ans dans chaque échelon.**
- **La fin des nominations au grade de RULP pour les syndicalistes ou le retour en service actif pour les personnels en position de détachement qui souhaitent prendre ce grade.**

## MUTATIONS

- Communication à chaque postulant de **sa fiche de classement** au regard des postes sollicités avec le nombre d'affectés sur chacun des postes demandés. (Instauration et mise en fonctionnement du logiciel dialogue 2)
- Fin des affectations directes en Compagnie en sortie d'école afin que la rotation des effectifs soit plus juste et ne lèse pas ceux qui ont déjà fait des demandes de mutation.
- Fin du blocage des mutations en région parisienne
- Affichage des personnels mutés par poste et leur classement à l'année N- 1 ou accès depuis INTRANET

## MISSIONS

L'Unité est la force du groupe constitué, l'essence même des CRS. La **FPIP** s'élève contre des pratiques qui consistent à faire des patrouilles a minima dans des halls d'immeuble OU AILLEURS : ce n'est pas une mission pour les CRS dont ***la force réside dans le nombre.***

Un policier des CRS est formé aux violences urbaines, aux mouvements sociaux et autres. La multi division des effectifs d'une unité est contraire à l'idée même qui a procédé à sa création : ***l'Union fait la force !***

Amélioration des cycles de travail.

Priorité aux Unités des CRS pour le MO.

En raison de leurs spécificités et de leur professionnalisme, la FPIP revendique que les missions ayant trait au maintien de l'ordre et pour lesquelles les compagnies sont formées, leur soient prioritairement attribuées.

Pour cela, en tout et pour tout, **La FPIP S'OPPOSE AU DÉMANTÈLEMENT DES CRS** et demande :

- La pérennisation des CRS
- La **FPIP** revendique de manière générale le partage équitable des missions

De même, et en toute logique, la **FPIP** revendique :

- **Le retour des CRS en outre-mer et la bonification des séjours OM et Corse.**
- Identité de management indemnitaire entre le GM et les CRS (mêmes DP, mêmes bonifications!)

La FPIP demande par ailleurs, afin de garantir l'autonomie des unités :

- Effectifs à 160 minimum
- Augmentation du panier-repas afin que les gérants des mess puissent fournir des repas équilibrés et de bonne qualité. Il en va de la santé des fonctionnaires.

Ces repas devront être préparés avec des aliments orientés vers le marché bio.



La restauration collective devra à l'avenir faire davantage de place aux produits bio ou locaux. L'Assemblée Nationale a en effet voté le 23 novembre une disposition qui impose l'introduction de 40% de produits locaux ou de saison, et 20% de produits bio, dans la restauration publique collective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La FPIP juge irresponsable, voire criminel de cautionner la théorie du « FAIRE MIEUX AVEC MOINS ». Affaiblir les compagnies, c'est réduire leur capacité opérationnelle, c'est mettre en danger les fonctionnaires sur le terrain et surtout c'est mépriser la sécurité de nos concitoyens.

## LES AUTOROUTIERS

À l'image des autres services de la Police Nationale, les CRS autoroutiers souffrent d'un matériel vétuste et parfois inadapté. Pour cela, la FPIP sollicite un renouvellement du parc automobile souvent tardif (nombre de véhicules ont atteint ou vont atteindre les 240000 km).

## LES UMZ

- Un parc de 13 motos par DUMZ (prévu par Note DC-CRS)
- Une moto banalisée par détachement
- Attribution d'un fourgon, type MO ou autoroute à « porte coulissante »
- (sécurité lors de la sortie du VL avec une arme longue), pour escortes sensibles, plus adapté également pour le transport des bagages et cantines, et plus pratique lors des contrôles alcoolémie.
- Même régime de compensation et de prise en compte des HS que le MO et non pas en HR. (actuellement, selon le type de mission)
- Un prévisionnel des DP comme pour les unités de MO
- Une plus grande et réelle participation des UMZ au PNSR

# SPÉCIFICITÉ de la CRS 1

Compagnie atypique de par de la diversité et de la multiplicité de ses missions tenues ou civiles (Gardes statiques résidences d'État, privées, hôtels, hôpitaux), protections (renfort GSPR, SPHP,SDPM), spécialisées (tireurs point haut pour RAID, motos civiles pour ministres), celle-ci souffre d'un manque de reconnaissance, d'un statut clair lui assurant des temps de repos suffisants et d'un matériel vétuste et parfois inadapté. Pour cela la **FPIP** sollicite :

- La convocation d'une commission pour redéfinir le statut de la CRS 1, ses missions et surtout le respect de ses temps de repos (il en va de la sécurité des fonctionnaires).
- La reconnaissance de la spécificité : agent de protection motocycliste, suppression de la prime individuelle au profit d'une prime collective.
- Des facilités d'accès aux formations spécifiques (conduite spécialisée, rapide, stage Engins explosifs improvisés...)

## LES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS :

Organisation actuelle : 297 MNS employés sur 63 communes.

Le dispositif reste le même que lors de la saison 2017, mais avec des interrogations persistantes quant à l'avenir de la spécialité.

En effet la baisse des effectifs par rapport aux années 1980 (757 à l'époque) est dramatique alors qu'en 2016, face à la menace terroriste, il a été décidé d'armer les MNS.

La présence policière sur les plages du littoral est nécessaire quant à la sérénité des lieux protégés. Elle fait partie du plan antiterroriste. La non-reconduction du dispositif lors des futures saisons dépasse l'entendement.

On est en droit de se poser la question de savoir si l'on se trouve non pas en présence d'une redistribution de l'opérationnel, mais plutôt d'une question dogmatique. On ne reviendra pas sur les différentes casquettes que portent nos collègues employés: policier, sauveteur, formateur ou secouriste. Par contre il convient de constater que l'administration ne procure pas tous les moyens adéquats quant à la réalisation de leur mission : Les PVE ne sont pas mis à jour (absence d'arrêtés municipaux, PV de classe A). La conservation des armes est parfois rocambolesque.

La DC selon des sources sûres est favorable à la présence de MNS CRS sur les plages, mais, le gouvernement, fort du soutien des confédérations, a décidé de mettre fin au dispositif des MNS sur les plages dès 2019. Le 23 avril le **député Florence Lasserre David du 64 a écrit** au ministre de l'Intérieur pour demander la pérennisation du dispositif actuel.

La **FPIP** restera ferme sur ses positions et fera de ce dossier une de ses priorités.

Outre l'image positive que reflète le MNS auprès des citoyens, dans une période où des actes terroristes « Low cost » sont commis partout sur le territoire national, il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir de nos enfants qui fréquentent les plages en période estivale si nos MNS venaient à disparaître.

# Concernant les sections Secours en Montagne des CRS. Révision du plan de secours en montagne départemental.

Stricte application de la part des préfets de la circulaire « KIHL » fixant les modalités d'intervention des secours en montagne.

Présence systématique du Directeur Zonal CRS ou représentant proche, aux différentes réunions de travail en Préfecture ayant trait au secours en montagne.

Les sapeurs pompiers souhaiteraient avoir la main mise sur l'ensemble du secours en montagne au détriment des CRS et Gendarmes de haute montagne. Dépendant des conseils généraux ils utilisent la voie « politique » pour y parvenir au travers de pétitions à l'adresse des dirigeants locaux ou nationaux.

Leur formation est tronquée (le niveau de technicité nécessaire au secours de personnes en montagne n'est pas comparable entre un sapeur-pompier et un CRS ou Gendarme, lesquels sont bien souvent guides de haute montagne et ont suivi des formations pointues dans leur domaine.

Cependant, vu ce qui précède, il est impératif de réintégrer des gradés ou gardiens à des postes essentiels AUX RESPONSABILITÉS INCONTOURNABLES, postes desquels ils ont été illégitimement écartés.

## RÉGIME INDEMNITAIRE

**LA CATÉGORIE B**, bonne idée, mais pas au détriment des policiers. Malgré un étalement de cette mesure sur plusieurs années, l'Administration peine à payer ce qu'elle nous doit. L'allongement du temps passé dans chaque échelon est inadmissible. N'oublions pas que cette mesure est en partie financée par la déflation du Corps des Officiers et l'allongement de la durée des échelons.

La FPIP demande :

- Une renégociation de la catégorie B, tant sur le plan salarial que sur sa mise en œuvre.
- Un retour à 2 ans pour tous les échelons.
- Un échelon *tous les deux ans* quel que soit le grade puisque nous travaillerons plus longtemps.

## L'IJAT

A CE TITRE, LA FPIP SOUCIEUSE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES POLICIERS CRS PRÉSENTE LES REVENDICATIONS SUIVANTES.

- -Revalorisation immédiate de **l'IJAT à 50€** et le maintien de sa non-imposition
- Son indexation sur le coût de la vie et sa revalorisation annuelle

Après 12 années de stagnation à 30€, l'IJAT, pourtant, l'une des revendications récurrentes des organisations syndicales n'a connu, malgré l'inflation, aucune revalorisation depuis 2001.

L'IJAT (Indemnité Journalière d'Absence Temporaire), est un juste dédommagement des absences régulières du domicile et des contraintes qui en découlent. Pour rappel, à raison d'environ 150 jours de déplacement par an en moyenne, les personnels sacrifient leur vie familiale et sont privés d'une vie sociale épanouie.

Nous exigeons le strict respect des 11h interservices. Il en va de la sécurité de nos forces de l'ordre.

## LA MISÈRE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES CRÉATION D'UNE PRIME VIGIPIRATE

- Indexation des HS sur le coût de la vie en raison de la surcharge de travail générée par Vigipirate.
- Réévaluation des HS en s'inspirant de l'activation du plan Vigipirate, selon l'indice.
- Défiscalisation des HS (les CRS n'ont pas le choix de les faire ou pas, **elles leur sont imposées, A DOUBLE TITRE !**)
- La **FPIP** réclame une **prime Vigipirate d'un montant de 150 euros/mois pour les policiers sur le terrain.**
- Libre choix entre la récupération des HS ou leur paiement.
- Possibilité de faire transformer 75% des HS en HR

NB : Nous nous interrogeons sur le montant supérieur de l'HS d'un ouvrier cuisinier par rapport à celui d'un policier CRS dont le taux est inférieur à celui de l'heure effectuée au cours d'une vacation, d'autant plus que les HS sont de nouveau fiscalisées.

## SUPPRESSION DE LA PRIME INDIVIDUELLE AU PROFIT D'UNE PRIME COLLECTIVE

La **FPIP** considère que chaque unité est indivisible et partage des valeurs telles que la cohésion, la vie et le travail en collectivité, la dangerosité des missions.

Par conséquent Le versement d'une prime collective doit se substituer aux primes individuelles (il y a déjà les articles 36 pour récompenser certaines actions)

## RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DU MÉTIER DE CRS POUR LA RETRAITE

Déplacements longs et contraignants, absences répétées, disponibilité, travail de nuit, weekends, cycles épuisants, gardes statiques, violences urbaines en zones sensibles ...

À raison d'une moyenne de 150 jours de déplacements par an, un fonctionnaire de police CRS aura cumulé l'équivalent de **3000 jours loin de son domicile et de ses proches sur une période de 20 ans**.

Eu égard à la pénibilité des missions, la **FPIP** revendique légitimement :

UNE BONIFICATION POUR LE **CALCUL DE LA RETRAITE** DES PERSONNELS CRS

- 6 mois pour 5 années de service en compagnie
- 1 an pour 10 années
- 2 ans pour 15 années
- 3 ans pour 20 années et plus

## CONDITIONS DE VIE

- Construction et /ou rénovation des cantonnements **avec généralisation de la chambre individuelle** (à l'image du cantonnement d'ANGLET).
- Mise à disposition du WIFI dans tous les cantonnements.
- Révision de la prime d'alimentation par repas et par fonctionnaire y compris les produits d'entretien.
- Mise en place d'un self dans les cantonnements dès lors que les infrastructures le permettent et que plus de 120 couverts sont servis par jour avec pluralité des menus. (Cette mesure favoriserait les économies en termes d'emploi de civils).

## FORUM REVENDICATIF.

Avec l'allongement de la durée de travail, la **FPIP** demande une participation de l'État dans le montant de la cotisation mutuelle.

Il faut revoir certains aspects des formations, souvent coûteuses et inutiles afin de regagner en effectifs sur le terrain.

Les CRS ne sont pas des irresponsables et à ce titre la **FPIP** demande que, conformément à l'art. 15 du RIPN, les policiers sur le terrain, donc à fortiori en service, soient de nouveau autorisés à consommer du vin lors d'un repas, dans la limite de 25 cl/agent comme c'est prévu.

Application du 75% de réduction SNCF, afin de soulager financièrement les policiers qui n'ont pas d'autres choix d'habiter loin de leur travail (revendication ancienne de la **FPIP**)

Enfin, et en CONCLUSION, qui n'est pas une fin en soi puisqu'un Cahier revendicatif est, et se doit d'être, en perpétuelle évolution et adaptation, néanmoins :



La **FPIP** saura se montrer vigilante sur l'évolution de ces dossiers qu'elle portera haut et fort afin de protéger les acquis sociaux et défendre les intérêts des CRS qui, à cause de l'apathie et de la résignation de certains, plus enclins à assurer leurs intérêts personnels, ont renoncé à combattre. Les CRS voient leurs intérêts propres se déliter dans l'ensemble de la corporation, ce qui n'est pas logique puisqu'au sein même de la Police Nationale, nous avons des métiers différents.

La **FPIP** n'est pas seulement la **Fédération Professionnelle Indépendante** de la **Police** c'est aussi une **Force de Progrès Incontournable** pour les **Policiers**.

**Comme vous, nous sommes fiers de ce que nous sommes : CRS !**  
**Fiers de servir**